




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-40673-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.796**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AVENANT N°2-2013 A LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE 2010-513 ENTRE LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNE.**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Helliot BRAMI à Mme Reine MERGER, M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/13

FR/9806

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Dahbia BENNOUR

**Nomenclature :** 1.4 Autres types de contrats

**Politique Publique :** 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET :** AVENANT N°2-2013 A LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE 2010-513 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Commune d'Aix-en-Provence a instauré un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône par la conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2010-2013. Ce contrat d'objectifs et de cofinancement a permis de soutenir l'action et le développement de l'offre de loisirs des accueils collectifs de mineurs [accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et accueils de jeunes] à l'aide d'un plan d'actions.

Le présent avenant n°2-2013 au CEJ permet de tenir compte de l'évolution des besoins des familles aixoises par la création de 60 places supplémentaires pour les enfants âgés de 3 à 6 ans dans les structures suivantes :

- ALSH Les Florales géré par le CPCV Méditerranée (30 places),
- ALSH Jabir géré par l'association Jabir (30 places).

La Commune bénéficiera d'un cofinancement complémentaire de 55 % sur les dépenses engagées pour l'année 2013 et selon les modalités annoncées dans l'avenant.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'accepter les termes de l'avenant n°2-2013 à la Convention Enfance Jeunesse n°2010-513 (CEJ II 2010-2013) entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

- **AUTORISER** le Maire à signer cet avenant n°2-2013 en six exemplaires conformément au modèle ci-annexé ainsi que l'attestation relative aux obligations du renouvellement du CEJ.
- **AUTORISER** le Trésorier Principal Aix Municipal à faire recette des sommes correspondantes.

**2013.796 - AVENANT N°2-2013 A LA CONVENTION ENFANCE JEUNESSE 2010-513  
ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA COMMUNE.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**DIRECTION DU SERVICE AUX PARTENAIRES**  
PR/FB

215, Chemin de Gibbes  
13348 MARSEILLE Cedex 20

**AVENANT N°2 – 2013**  
**À LA CONVENTION « ENFANCE ET JEUNESSE »**  
**N° 201000513**

**Entre :**

**LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

Représentée par :

*Madame Maryse JOISSAINS, Maire, agissant en vertu de la délibération du.....*

Dont le siège est situé :

Place de l'Hôtel de Ville – 13616 AIX EN PROVENCE cedex 01

**Ci-après désigné «le partenaire»**

**Et :**

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Représentée par :

*Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général,*

Dont le siège est situé :

215 chemin de Gibbes – 13348 Marseille cedex 20

**Ci-après désignée « la Caf ».**

Il est convenu que la convention n° 201000513 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

## Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

## Article 2

L'article 5-2 intitulé « Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

### « Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;

- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

### **Article 3 -**

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

### **Article 4 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION**

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

### **Article 5 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT**

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Marseille, le 5 décembre 2013 en 6 exemplaires  
originaux

LE MAIRE  
de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL  
de la CAF 13

Maryse JOISSAINS  
(cachet)

Jean-Pierre SOUREILLAT  
(cachet)

## Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

### I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

#### I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	
Destinataire du paiement	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	Attestation de non changement de situation
	Relevé d'identité bancaire	

#### I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	Attestation de non changement de situation
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	
Pérennité (opportunité de signer)	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

#### I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)



Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : réceptionné de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : réceptionné de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	
Destinataire du paiement	Statuts	
Capacité du contractant	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Pérennité (opportunité de signer)	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	

## II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	<p><b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>	<p><b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>
Diagnostic territorial	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>
Éléments financiers	<p><b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b></p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	<p><b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b></p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>
	<p><b>Données relatives aux nouvelles actions</b></p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>	<p><b>Données relatives aux nouvelles actions</b></p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>

<p>Activité</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>
-----------------	---	--	---	--

<p><b>Nature de l'élément justifié</b></p>	<p><b>Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité</b></p>		
<p>Activité</p>	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p>		
	<p>Production au 1<sup>er</sup> semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>		

Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE  
 Date d'effet : 01/01/2010  
 Module : 2 G MODULE 1 ENFANCE ET JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte garderies Multi accueil	ACO Le Petit Panda	4 525,13 €	7 039,54 €	7 039,54 €	7 039,54 €	25 643,75 €	
			MAC BERLINGOTS	113 875,30 €	142 868,13 €	143 508,06 €	145 750,35 €	546 001,84 €	
			MAC GRAINES D'ETOILES	196 631,18 €	195 016,57 €	197 051,06 €	199 484,77 €	788 183,58 €	
			MAC IUFM	0,00 €	6 653,85 €	20 163,19 €	20 156,62 €	46 973,66 €	
			MAC Le Petit Jardin	16 552,28 €	84 725,80 €	81 213,71 €	80 273,90 €	262 765,69 €	
			MAC L'OASIS	78 407,64 €	158 191,81 €	162 213,08 €	164 389,08 €	563 201,61 €	
		Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Chateau de l'horloge	0,00 €	0,00 €	19 283,13 €	24 603,07 €	43 886,20 €
				ALSH du centre ville	0,00 €	0,00 €	21 601,58 €	27 841,36 €	49 442,94 €
			Garderie périscolaire Accueil jeunes	ASLH Ecole Degens	24 862,93 €	21 696,30 €	23 511,46 €	25 733,48 €	95 804,17 €
				GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	6 958,50 €	9 078,18 €	9 109,48 €	9 276,63 €	34 422,79 €
			Accueil jeunes de Luynes	0,00 €	1 782,32 €	14 831,11 €	20 321,10 €	36 934,53 €	
			Accueil jeunes des Milles	0,00 €	15 415,43 €	20 947,07 €	29 231,41 €	65 593,91 €	
			<b>TOTAL ACTION NOUVELLE</b>	<b>441 812,96 €</b>	<b>645 802,44 €</b>	<b>729 434,72 €</b>	<b>767 586,41 €</b>	<b>2 584 636,53 €</b>	
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	2 228,76 €	
			LAEP La Souris Verte	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	13 590,36 €	
			Relais assistants maternels Jardins d'enfants	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	25 876,80 €	
			Multi accueil	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	11 087,32 €	
		Accueil Jeunesse	Centre de loisirs Séjours	EAJE DSP AIX EN PROVENCE	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	1 569 667,44 €
				MAC les LIERRES	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	12 847,64 €
		Pilotage Enfance	Poste de coordination	ALSH VILLE AIX EN PROVENCE	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	921 166,36 €
				SEJOURS	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	65 385,76 €
				GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	801 290,36 €
				POSTE COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	145 200,00 €
			<b>TOTAL ACTION ANTERIEURE</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>3 568 340,80 €</b>	

Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE  
 Date d'effet : 01/01/2010  
 Module : AVENANT 1 JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs Accueil jeunes	ALSH Chateau de l'Horloge	0,00 €	0,00 €	4 074,52 €	11 038,90 €	15 113,42 €
			Accueil jeunes Aix Nord	0,00 €	0,00 €	9 596,47 €	9 596,47 €	19 192,94 €
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	2 ème coordinateur Jeunesse	0,00 €	0,00 €	3 922,64 €	8 884,79 €	12 807,43 €
			<b>TOTAL ACTION NOUVELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 140,16 €</b>	<b>29 520,16 €</b>	<b>55 660,32 €</b>

Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE  
 Date d'effet : 01/01/2010  
 Module : AVENANT 2 JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Les Floraliés Centre Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 916,64 €	24 916,64 €
			CLSH Maison de l'Aide Scolaire (Jabir)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 488,61 €	3 488,61 €
			<b>TOTAL ACTION NOUVELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 405,25 €</b>	<b>28 405,25 €</b>

Fait à Marseille, en 6 exemplaires, le 4 décembre 2013

LE MAIRE  
 DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL  
 DE LA CAF 13

Maryse JOISSAINS  
 (cachet)

Jean-Pierre SOUREILLAT  
 (cachet)

**ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT**

TYPOLOGIE	Nom action	2012			2013			2014			2015		
		taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil
<b>MODULE 1 01/01/2013</b>													
Action nouvelle	ALSH Les Floralties	59,17%	23922	40432	79,96%	56002	70040						
Action nouvelle	ALSH Jabir	73,15%	26540	36280	73,84%	34024	46080						

Fait en 6 exemplaires à Marseille, le 4 décembre 2013

**LE MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAF 13**

**Maryse JOISSAINS**  
(cachet)

**Jean Pierre SOUREILLAT**  
(cachet)

**FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G   
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G   
 Action antérieure non développée

**Type Accueil :**

Alsh été   
 Alsh petites vacances   
 Alsh mercredi   
 Alsh week-end   
 Alsh périscolaire

**Descriptif du Projet :**

**ALSH Les Florales : Extension de l'accueil des enfants âgés - de 6 ans a compter du 01/01/2013**

<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Gestionnaire</b>	
<b>Collectivité/ partenaire du CEJ</b> Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	..... (re renseigner l'intitulé du 1 <sup>er</sup> partenaire) ..... % (donnée à renseigner). • ..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) ..... % (donnée à renseigner). • ..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) ..... % (donnée à renseigner).

**Activité**

En cas d'action antérieure Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :  (re renseigné par la Caf).  
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2009	2012	2013	2014	2015
Nombre de places		0	50	80		
Nombre de jours de fonctionnement			115	112		
Amplitude ouverture par jour			10	10		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	1150	1120	0	0
Capacité d'accueil retenue Plafonnée à 8 H			40432	70040		
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans Plafonnés à 8H			6489	20949		
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans Plafonnés à 8 H			17433	35053		
Total Nb d'actes ouvrant droit Plafonnés à 8 H	0	0	23922	56002	0	0
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	59,17%	79,96%	#DIV/0!	#DIV/0!

**Données financières**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel			82 474,00 €	136 750,00 €		
Autres charges			57 576,48 €	128 100,00 €		
<b>Total charges</b>		0,00 €	140 050,48 €	264 850,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Produits</b>						
Participations Familiales			38 109,84 €	90 090,00 €		
PSO CAF			11 721,78 €	28 001,00 €		
PSO MSA						
Autres Subventions				6 959,00 €		
Subvention Municipalité			90 736,00 €	139 800,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
<b>Total Produits</b>		0,00 €	140 567,62 €	264 850,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Prix de revient par acte</b>		#DIV/0!	5,85	4,73	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Montant de la PS EJ</b>						

**FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G   
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G   
 Action antérieure non développée

**Type Accueil :**

Alsh été   
 Alsh petites vacances   
 Alsh mercredi   
 Alsh week-end   
 Alsh périscolaire

**Descriptif du Projet :**

**ALSH JABIR**  
**Extension - de 6 ans a compter du 01/01/2013**

<b>Nom</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Gestionnaire</b>			
<b>Collectivité/ partenaire du CEJ</b> Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	..... (re renseigner l'intitulé du 1 <sup>er</sup> partenaire) .....		% (donnée à renseigner).
	..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) .....		% (donnée à renseigner).
	..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) .....		% (donnée à renseigner).

**Activité**

En cas d'action antérieure Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :  (re renseigné par la Caf).  
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2009	2012	2013	2014	2015
Nombre de places		0	50	80		
Nombre de jours de fonctionnement			80	82		
Amplitude ouverture par jour			10	10		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	800	820	0	0
Capacité d'accueil retenue Plafonnée à 8 H			36280	46080		
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans Plafonnés à 8H			5664	11488		
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans Plafonnés à 8 H			20876	22536		
Total Nb d'actes ouvrant droit Plafonnés à 8 H	0	0	26540	34024	0	0
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	73,15%	73,84%	#DIV/0!	#DIV/0!

**Données financières**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel			78 796,00 €	88 621,00 €		
Autres charges			45 208,00 €	39 532,00 €		
<b>Total charges</b>		0,00 €	124 004,00 €	128 153,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Produits</b>						
Participations Familiales			11 700,00 €	19 904,00 €		
PSO CAF			13 004,60 €	17 012,00 €		
PSO MSA						
Autres Subventions			63 142,00 €	63 644,00 €		
Subvention Municipalité			26 309,00 €	27 593,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
<b>Total Produits</b>		0,00 €	114 155,60 €	128 153,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Prix de revient par acte</b>		#DIV/0!	4,67	3,77	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Montant de la PS EJ</b>						





**DIRECTION DU SERVICE AUX PARTENAIRES**  
PR/FB

215, Chemin de Gibbes  
13348 MARSEILLE Cedex 20

**AVENANT N°2 – 2013**  
**À LA CONVENTION « ENFANCE ET JEUNESSE »**  
**N° 201000513**

**Entre :**

**LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

Représentée par :

*Madame Maryse JOISSAINS, Maire, agissant en vertu de la délibération du.....*

Dont le siège est situé :

Place de l'Hôtel de Ville – 13616 AIX EN PROVENCE cedex 01

**Ci-après désigné «le partenaire»**

**Et :**

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Représentée par :

*Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général,*

Dont le siège est situé :

215 chemin de Gibbes – 13348 Marseille cedex 20

**Ci-après désignée « la Caf ».**

Il est convenu que la convention n° 201000513 est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

## Article 1

Le présent avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance ou/et de la jeunesse.

Le détail de ces actions figure en annexes 1, 2 et 3 du présent avenant.

## Article 2

L'article 5-2 intitulé « Mode de calcul de la Psej et révision des droits » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant pour les actions nouvelles résultant du présent avenant.

### « Le mode de calcul de la Psej et la révision des droits »

Le financement de la Psej est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Psej distingue deux types d'actions : les actions nouvelles développées dans le cadre du contrat « enfance et jeunesse » et les actions antérieures, précédemment financées au titre de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » et reconduites dans le présent Cej.

Pour les actions nouvelles (cf. annexes 1 à 3), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé. Pour les actions nouvelles instaurées dans le cadre de la présente convention du fait du présent avenant, ce montant est déterminé selon les formules ci-après :

- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,1351 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Une même action inscrite dans la présente convention est réalisée par plusieurs des partenaires à celle-ci. En conséquence, le montant forfaitaire précité est calculé par action et est réparti entre chacun de ces partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la Psej est versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- de la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;

- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- de la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- d'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- de non respect d'une clause ;
- de réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la Psej. »

### **Article 3 -**

L'annexe 5.1 intitulée « liste des pièces justificatives » des conditions générales de la convention initiale est remplacée par l'annexe suivante :

« **Annexe 5.1 : liste des pièces justificatives** » du présent avenant.

### **Article 4 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION**

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

### **Article 5 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT**

Le présent avenant, annexes comprises, prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des signataires.

Fait à Marseille, le 5 décembre 2013 en 6 exemplaires  
originaux

LE MAIRE  
de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL  
de la CAF 13

Maryse JOISSAINS  
(cachet)

Jean-Pierre SOUREILLAT  
(cachet)

## Annexe 5.1 : Liste des pièces justificatives

### I – Pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

#### I.1 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU / SIVOM / EPCI / Communauté de communes et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	
Destinataire du paiement	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence) Relevé d'identité bancaire	

#### I.2 – Entreprises (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois

#### I.3 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise (pour les contrats enfance et jeunesse signés avec un employeur)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : réceptionné de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : réceptionné de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives	Attestation de non changement de situation
Vocation	Numéro SIREN / SIRET	
Destinataire du paiement	Statuts	
Capacité du contractant	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Pérennité (opportunité de signer)	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.  Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.

## II - Pièces justificatives relatives au CEJ

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Engagement à réaliser l'opération	<p><b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>	<p><b>Pour les CEJ signé avec un employeur :</b> Lettres d'intention des employeurs réservataires de places</p>
Diagnostic territorial	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>	<p>Fiche diagnostic (cf. annexe 4 ci-dessus ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)</p>
Éléments financiers	<p><b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b></p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	<p><b>Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature du contrat</b></p> <p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données financières (compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>
	<p><b>Données relatives aux nouvelles actions</b></p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>	<p><b>Données relatives aux nouvelles actions</b></p> <p>Budget prévisionnel des structures, activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par le contrat</p>

<p>Activité</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature du contrat</li> </ul> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature du contrat, et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les données nécessaires ont été déjà transmises à la caf</li> </ul>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années du contrat (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>
-----------------	---	--	---	--

<p><b>Nature de l'élément justifié</b></p>	<p><b>Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité</b></p>		
<p>Activité</p>	<p>Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ</p>		
	<p>Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement, avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisation d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service.</p>		

Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE  
 Date d'effet : 01/01/2010  
 Module : 2 G MODULE 1 ENFANCE ET JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total	
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte garderies Multi accueil	ACO Le Petit Panda	4 525,13 €	7 039,54 €	7 039,54 €	7 039,54 €	25 643,75 €	
			MAC BERLINGOTS	113 875,30 €	142 868,13 €	143 508,06 €	145 750,35 €	546 001,84 €	
			MAC GRAINES D'ETOILES	196 631,18 €	195 016,57 €	197 051,06 €	199 484,77 €	788 183,58 €	
			MAC IUFM	0,00 €	6 653,85 €	20 163,19 €	20 156,62 €	46 973,66 €	
			MAC Le Petit Jardin	16 552,28 €	84 725,80 €	81 213,71 €	80 273,90 €	262 765,69 €	
			MAC L'OASIS	78 407,64 €	158 191,81 €	162 213,08 €	164 389,08 €	563 201,61 €	
		Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Chateau de l'horloge	0,00 €	0,00 €	19 283,13 €	24 603,07 €	43 886,20 €
				ALSH du centre ville	0,00 €	0,00 €	21 601,58 €	27 841,36 €	49 442,94 €
		Garderie périscolaire	Accueil jeunes	ASLH Ecole Degens	24 862,93 €	21 696,30 €	23 511,46 €	25 733,48 €	95 804,17 €
				GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	6 958,50 €	9 078,18 €	9 109,48 €	9 276,63 €	34 422,79 €
			Accueil jeunes de Luynes	0,00 €	1 782,32 €	14 831,11 €	20 321,10 €	36 934,53 €	
			Accueil jeunes des Milles	0,00 €	15 415,43 €	20 947,07 €	29 231,41 €	65 593,91 €	
			<b>TOTAL ACTION NOUVELLE</b>	<b>441 812,96 €</b>	<b>645 802,44 €</b>	<b>729 434,72 €</b>	<b>767 586,41 €</b>	<b>2 584 636,53 €</b>	
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	557,19 €	557,19 €	557,19 €	557,19 €	2 228,76 €	
			LAEP La Souris Verte	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	13 590,36 €	
		Relais assistants maternels	RAM D AIX EN PROVENCE	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	25 876,80 €	
			Jardins d'enfants	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	11 087,32 €	
		Multi accueil	EAJE DSP AIX EN PROVENCE	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	1 569 667,44 €	
			MAC les LIERRES	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	12 847,64 €	
	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH VILLE AIX EN PROVENCE	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	230 291,59 €	921 166,36 €	
			Séjours	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	65 385,76 €	
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	200 322,59 €	801 290,36 €	
			POSTE COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	36 300,00 €	145 200,00 €	
			<b>TOTAL ACTION ANTERIEURE</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>892 085,20 €</b>	<b>3 568 340,80 €</b>	

Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE  
 Date d'effet : 01/01/2010  
 Module : AVENANT 1 JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Chateau de l'Horloge	0,00 €	0,00 €	4 074,52 €	11 038,90 €	15 113,42 €
			Accueil jeunes Aix Nord	0,00 €	0,00 €	9 596,47 €	9 596,47 €	19 192,94 €
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Accueil jeunes Grande Bastide	0,00 €	0,00 €	3 922,64 €	8 884,79 €	12 807,43 €
			2 ème coordinateur Jeunesse	0,00 €	0,00 €	8 546,53 €	0,00 €	8 546,53 €
			<b>TOTAL ACTION NOUVELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 140,16 €</b>	<b>29 520,16 €</b>	<b>55 660,32 €</b>



Tableau récapitulatif financier Global  
 Contrat : 201000513 AIX EN PROVENCE  
 Date d'effet : 01/01/2010  
 Module : AVENANT 2 JEUNESSE

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
	Accueil Jeunesse	Centre de loisirs	ALSH Les Floraliés Centre Ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 916,64 €	24 916,64 €
			CLSH Maison de l'Aide Scolaire (Jabir)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 488,61 €	3 488,61 €
			<b>TOTAL ACTION NOUVELLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 405,25 €</b>	<b>28 405,25 €</b>

Fait à Marseille, en 6 exemplaires, le 4 décembre 2013

LE MAIRE  
 DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL  
 DE LA CAF 13

Maryse JOISSAINS  
 (cachet)

Jean-Pierre SOUREILLAT  
 (cachet)

**ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT**

TYPOLOGIE	Nom action	2012			2013			2014			2015		
		taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil	taux occupation	Nombre unités de référence	capacité d'accueil
<b>MODULE 1 01/01/2013</b>													
Action nouvelle	ALSH Les Floralties	59,17%	23922	40432	79,96%	56002	70040						
Action nouvelle	ALSH Jabir	73,15%	26540	36280	73,84%	34024	46080						

Fait en 6 exemplaires à Marseille, le 4 décembre 2013

**LE MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAF 13**

**Maryse JOISSAINS**  
(cachet)

**Jean Pierre SOUREILLAT**  
(cachet)

**FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G   
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G   
 Action antérieure non développée

**Type Accueil :**

Alsh été   
 Alsh petites vacances   
 Alsh mercredi   
 Alsh week-end   
 Alsh périscolaire

**Descriptif du Projet :**

**ALSH Les Florales : Extension de l'accueil des enfants âgés - de 6 ans a compter du 01/01/2013**

<b>Nom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Gestionnaire</b>	
<b>Collectivité/ partenaire du CEJ</b> Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	..... (re renseigner l'intitulé du 1 <sup>er</sup> partenaire) ..... % (donnée à renseigner). • ..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) ..... % (donnée à renseigner). • ..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) ..... % (donnée à renseigner).

**Activité**

En cas d'action antérieure Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :  (re renseigné par la Caf).  
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2009	2012	2013	2014	2015
Nombre de places		0	50	80		
Nombre de jours de fonctionnement			115	112		
Amplitude ouverture par jour			10	10		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	1150	1120	0	0
Capacité d'accueil retenue Plafonnée à 8 H			40432	70040		
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans Plafonnés à 8H			6489	20949		
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans Plafonnés à 8 H			17433	35053		
Total Nb d'actes ouvrant droit Plafonnés à 8 H	0	0	23922	56002	0	0
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	59,17%	79,96%	#DIV/0!	#DIV/0!

**Données financières**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel			82 474,00 €	136 750,00 €		
Autres charges			57 576,48 €	128 100,00 €		
<b>Total charges</b>		0,00 €	140 050,48 €	264 850,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Produits</b>						
Participations Familiales			38 109,84 €	90 090,00 €		
PSO CAF			11 721,78 €	28 001,00 €		
PSO MSA						
Autres Subventions				6 959,00 €		
Subvention Municipalité			90 736,00 €	139 800,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
<b>Total Produits</b>		0,00 €	140 567,62 €	264 850,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Prix de revient par acte</b>		#DIV/0!	5,85	4,73	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Montant de la PS EJ</b>						

**FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G   
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G   
 Action antérieure non développée

**Type Accueil :**

Alsh été   
 Alsh petites vacances   
 Alsh mercredi   
 Alsh week-end   
 Alsh périscolaire

**Descriptif du Projet :**

**ALSH JABIR**  
 Extension - de 6 ans a compter du 01/01/2013

<b>Nom</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Gestionnaire</b>			
<b>Collectivité/ partenaire du CEJ</b> Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition	..... (re renseigner l'intitulé du 1 <sup>er</sup> partenaire) .....		% (donnée à renseigner).
	..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) .....		% (donnée à renseigner).
	..... (re renseigner l'intitulé autre partenaire) .....		% (donnée à renseigner).

**Activité**

En cas d'action antérieure Nb actes (ouvrant droit PSO) année de base :  (re renseigné par la Caf).  
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2009	2012	2013	2014	2015
Nombre de places		0	50	80		
Nombre de jours de fonctionnement			80	82		
Amplitude ouverture par jour			10	10		
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	0	800	820	0	0
Capacité d'accueil retenue Plafonnée à 8 H			36280	46080		
Nb d'actes ouvrant droit pour les moins de 6 ans Plafonnés à 8H			5664	11488		
Nb d'actes ouvrant droit pour les plus de 6 ans Plafonnés à 8 H			20876	22536		
Total Nb d'actes ouvrant droit Plafonnés à 8 H	0	0	26540	34024	0	0
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	73,15%	73,84%	#DIV/0!	#DIV/0!

**Données financières**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N - 1	N	N+1	N+2
<b>Charges</b>	2007	2011	2012	2013	2014	2015
Personnel			78 796,00 €	88 621,00 €		
Autres charges			45 208,00 €	39 532,00 €		
<b>Total charges</b>		0,00 €	124 004,00 €	128 153,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Produits</b>						
Participations Familiales			11 700,00 €	19 904,00 €		
PSO CAF			13 004,60 €	17 012,00 €		
PSO MSA						
Autres Subventions			63 142,00 €	63 644,00 €		
Subvention Municipalité			26 309,00 €	27 593,00 €		
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
<b>Total Produits</b>		0,00 €	114 155,60 €	128 153,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Prix de revient par acte</b>		#DIV/0!	4,67	3,77	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Montant de la PS EJ</b>						